



DÉFI DU MONT NÉNÉ 2026 - LES RÈGLES DU JEU !!



Article 1 – Organisation et cadre

Le Défi du Mont Néné est organisé le dimanche 4 octobre 2026, de 10h00 à 17h00 (dernier départ), dans le cadre de Reims en Rose pétille à Ludes.



Article 2 – Parcours

L'épreuve se déroule sur une côte unique de :

- Distance : 1,5 km
- Dénivelé positif : 94 m

Le principe consiste à effectuer des allers-retours sur cette montée, en enchaînant les ascensions pendant toute la durée de l'événement.



Article 3 – Participants

- Épreuve limitée à 100 participants maximum
- Ouverte à toute personne majeure
- Chaque participant doit obligatoirement fournir :
 - une licence FFA valide
 - ou un PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité
- Tarif d'inscription : 20 €



Article 4 – Déroulement

- Départ groupé à 10h00
- Fin de l'épreuve à 17h00
- **X** Aucun départ de montée ne sera autorisé après 17h00
- Les participants enchaînent les montées librement
- Chaque participant gère :
 - son allure
 - ses pauses
 - sa stratégie
- Le participant peut :
 - abandonner à tout moment
 - ou continuer jusqu'à la fin de l'événement



Article 5 – Pointage et contrôle

- Un système de pointage / contrôle des passages sera mis en place :
 - en bas de la côte
 - et en haut de la côte
- Seules les montées entièrement validées (passage aux deux points de contrôle) seront comptabilisées
- Toute tentative de fraude entraînera une disqualification




Article 6 – Classement

Le classement est établi selon :


- 👉 le nombre total de montées réalisées

- Le/la gagnant(e) est la personne ayant effectué le plus grand nombre d'ascensions
- Pour être déclaré(e) vainqueur(e), le participant doit obligatoirement être présent(e) et en capacité d'effectuer la dernière ascension avant la fin de l'épreuve
- En cas d'égalité, l'organisation se réserve le droit de départager selon le temps de la dernière montée

Article 7 – Récompenses

- Récompense pour le/la vainqueur(e)
-  Un cadeau offert par notre partenaire Foulées Reims sera attribué :
 - 👉 au dernier et à la dernière survivante, ayant réalisé le plus d'allers-retours sans abandon

Article 8 – Règles spécifiques

- Déplacement autorisé : course ou marche uniquement
-  Bâtons interdits
- Les participants doivent respecter le parcours et les consignes de sécurité
- Tout comportement dangereux ou anti-sportif pourra entraîner une disqualification

Article 9 – Ravitaillement

- Un ravitaillement est proposé toutes les heures
- Il comprend :
 - eau
 - alimentation sucrée et salée

Les participants doivent gérer leur hydratation et leur alimentation entre les ravitaillements.

Article 10 – Sécurité

- Une assistance de secours sera présente sur site
- Chaque participant s'engage à être en bonne condition physique
- L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant en cas de risque pour sa santé
- Les participants s'engagent à respecter l'environnement
- Aucun déchet ne devra être abandonné sur le parcours
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de matériel

Article 12 – Acceptation du règlement

L'inscription au Défi du Mont Néné implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'INTEGRALITE DU MONTANT DES INSCRIPTIONS VIA LE DOSSARD SERA REVERSEE A L'INSTITUT GODINOT (hors frais de gestion).

Reims En Rose est un événement organisé conjointement par Jog in Reims en partenariat avec la commune de LUDES et le Champagne Canard-Duchêne

Prenez soins de Vous!!!

